

SCHÉMA PROCÉDURE DE CLÔTURE DES OPÉRATIONS PÉRIODE 2014-2020

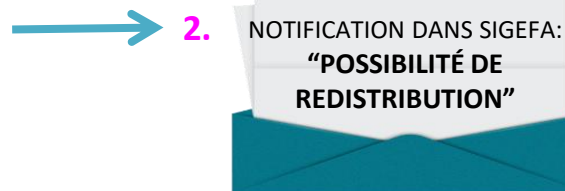
1. Lors de la création du dernier Contrôle de Cohérence (dans lequel, entre autres, la AG/SC vérifie que l'exécution physique du projet correspond au plan d'action approuvé), la tâche "CLÔTURE OPÉRATION" pourra être créée et sera fermée lorsqu'aucune des réponses aux questions ne sera ni OUI ni N/A. La tâche contient 6 blocs de vérifications proposés à droite :



- ✓ Est-il possible de demander la redistribution du FEDER ? Uniquement dans le cas où certains bénéficiaires ont dépassé le montant prévu (donc avec des dépenses en réserve) et d'autres ne l'ont pas atteint. La notification est envoyée à travers SIGEFA (passer à l'étape 2 si ce n'est pas le cas, et quand cette tâche est terminée, passer à l'étape 4).
- ✓ Vérification de l'absence de surfinancement (100% des dépenses totales). S'il existe un risque de surfinancement dû à un cofinancement public prévu dans le Plan de financement et non déclaré, le SC contacte l'entité pour savoir comment il serait perçu. Dans le cas d'entités bénéficiant d'aides d'État avec des limitations au cofinancement public, vérification. Dans la NOTIFICATION "CLÔTURE OPÉRATION" (étape 4), ils sont informés qu'ils sont tenus de déclarer l'intégralité d'un tel cofinancement public qu'ils pourraient recevoir à l'avenir dans le cadre du projet.
- ✓ Recettes. S'il existe la possibilité de recettes non estimables une fois le projet terminé, la NOTIFICATION "CLÔTURE OPÉRATION" renseigne (étape 4), au cas par cas pour chaque projet, sur les obligations/le suivi des recettes qui pourront être reçues une fois le projet achevé pendant une période de référence (en indiquant la date exacte).
- ✓ La NOTIFICATION "CLÔTURE OPÉRATION" informe (étape 4) de l'obligation d'enregistrer tous les remboursements de FEDER dans SIGEFA.
- ✓ Vérification, le cas échéant, que les infrastructures sont réalisées.
- ✓ Si tout est OK, on peut procéder à une simulation du Plan de financement ajusté incluant le FEDER reçu déclaré dans SIGEFA, le FEDER reçu et le FEDER en attente de réception, qui est inclus dans l'étape 4 NOTIFICATION "CLÔTURE OPÉRATION".

Une fois la réponse reçue, la tâche AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT est créée et finalisée.

- Obligation de déclarer dans SIGEFA, au fur et à mesure de sa réception, le FEDER en attente.
- Obligation de déclarer les cofinancements qui pourraient être perçus à l'avenir.
- Informations sur le traitement d'éventuelles recettes non estimables une fois le projet achevé selon les caractéristiques du projet, ainsi que sur l'obligation de les déclarer dans un délai déterminé (en indiquant la date exacte).
- S'il existe des infrastructures, se référer à l'art. 71 du Règlement (UE) n° 1303/2013 sur la pérennité des opérations.
- Obligation d'archivage, rappel d'éventuels contrôles futurs, etc.
- Vous trouverez ci-joint un tableau avec les colonnes suivantes : coût total éligible, FEDER, cofinancement public, FEDER reçu déclaré dans SIGEFA, FEDER reçu, FEDER en attente de réception.

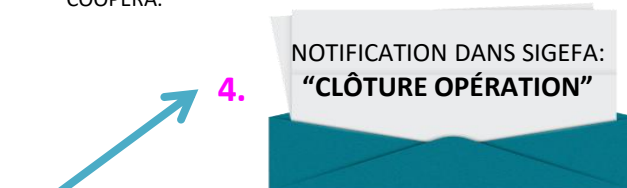


Une réponse négative ou positive est demandée s'ils envisagent en faire la demande :

- S'ils ne le souhaitent pas, ils doivent répondre via le module de notification qu'ils ne sont pas intéressés (passer à l'étape 4).
- S'ils le souhaitent, il est indiqué dans la notification même qu'ils disposent d'un délai de 21 jours pour introduire la demande dans SIGEFA.

3. L'AG APPROUVE LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

L'AG approuve le nouveau plan de financement et en informe le CdP (procédure approuvée CdP 30 janvier 2019). Le plan de financement est mis à jour dans SIGEFA sous une nouvelle version, puis chargé dans COOPERA. Les dépenses en réserve sont ensuite récupérées et les dépenses sont transmises à l'AC à travers COOPERA.



Le Chef de file dispose d'un délai de 10 jours ouvrables pour donner son accord à la proposition du Plan de financement final à travers le même module de notification (l'absence de réponse signifie l'acceptation). Le Plan de financement final est déjà ajusté à la réalité (il peut s'agir de cofinancements perçus depuis la dernière déclaration, par exemple), au FEDER reçu et à recevoir. Les bénéficiaires auront été prévenus des points suivants (liste non exhaustive) :

6. NOUVELLE VERSION. Elle est créée automatiquement à la finalisation de la tâche précédente.

7. COOPERA2020. Charger le plan de financement.